



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Irak

Question écrite n° 73393

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le pillage du patrimoine irakien. En effet, les trafiquants d'objets anciens dépossèdent le pays de son héritage babylonien, sumérien et assyrien. L'une des conséquences de ces longues années d'embargo a été l'organisation d'un vaste commerce illicite du patrimoine historique national par de nombreux marchands, à travers les innombrables kilomètres de frontières. Les autorités irakiennes ont dressé une liste recensant quelque 4 000 objets d'art manquants dans les musées du pays. Afin de lutter contre ce trafic, le gouvernement a envoyé des militaires et des experts en archéologie pour empêcher les pillards d'atteindre les sites. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être adoptées sur le plan international pour limiter au maximum le pillage en cours du patrimoine irakien.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73393

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 février 2002, page 1026